

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 2'340'500.- pour l'extension du CAD de Couvet

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction et description de la situation actuelle

En 2009, la Commune de Val-de-Travers a mandaté le bureau B. Matthey Ingénieurs-Conseils SA afin d'étudier la faisabilité de la réalisation d'un chauffage à distance (CAD) alimenté par des plaquettes forestières pour le village de Couvet. Cette étude, soulignait que notre Commune devait être préparée à répondre à des demandes de raccordements dans les années suivantes la construction de l'installation.

C'est pour cette raison que la chaufferie a été conçue afin de recevoir une 2^{ème} chaudière à bois et que le silo est construit de façon à pouvoir doubler, à terme, son volume.

Il avait alors été évoqué une extension en 2 étapes:

- vers l'Est, c'est l'objet du présent rapport de projet et
- vers l'Ouest, alimentant le quartier entre l'Areuse et la rue de l'hôpital avec une branche rue de la Flamme et un bouclage à l'Est de la Grand-Rue.

En 2012, sur la base de cette étude, la Commune de Val-de-Travers a souhaité devenir maître de l'ouvrage du projet et a développé la 1^{ère} étape du CAD, aboutissant, en 2014 à la mise en service d'une installation alimentant en chaleur issue de la combustion de bois déchiqueté, vingt et un bâtiments.

En 2015, le réseau a raccordé un bâtiment supplémentaire, densifiant encore la consommation en chaleur sur son tracé.

Les bâtiments du Centre sportif, copropriété de la Commune de Val-de-Travers et de l'ECAP rencontrent des difficultés importantes dans l'exploitation de leur système de chauffage actuel. C'est dans ce cadre que le bureau B. Matthey Ingénieurs-Conseils SA a été sollicité, afin d'analyser les solutions permettant de résoudre cette problématique. Parmi plusieurs variantes, c'est celle de l'extension du CAD de Lanvoina vers les bâtiments du Centre sportif et de la mise hors service de l'installation actuelle qui a été retenue.

En février 2016 le bureau B. Matthey Ingénieurs-Conseils SA devenu Masai Conseils SA nous remettait une étude d'avant-projet quant à l'extension vers l'Est décrite dans l'étude de faisabilité de 2009 et qui incluait le raccordement du Centre sportif.

Cette étude, sur la base d'une enquête auprès des propriétaires de bâtiments situés au Sud de la route cantonale, à l'Est de la rue Ferdinand Berthoud, y compris le site Dubied et à l'Ouest des numéros pairs de la rue des Iles, a permis de proposer un réseau qui, tout en n'excluant pas les immeubles de la zone qui souhaiteraient différer leur raccordement, permettait de maintenir les conditions financières de la 1^{ère} étape, tant en termes de prix de l'énergie que de conditions de participation au raccordement.

1.1. La démarche

Partant de l'étude de faisabilité, la Commune a souhaité que le bureau Masai Conseils développe le projet de cette extension sur la base duquel le présent crédit d'investissement est proposé à votre autorité.

Le calendrier attendu de ce développement est d'une part, le lancement d'appels d'offres pour les travaux dès validation du crédit par le Conseil Général, et d'autre part une attribution des mandats dès la fin du délai référendaire pour un début des travaux au printemps 2017 et permettre une mise en fonction de cette extension dès l'hiver 2017-18.

2. RECHERCHE DE DENSIFICATION DU RESEAU

2.1. Projets pour le village de Couvet

2.1.1. Le site Dubied

Le concours d'idées internationale EUROPAN 12 (fédération européenne d'organisations nationales gérant des concours d'architecture suivis de réalisations, lancés simultanément par 16 pays sur un thème, des objectifs et un règlement communs) a été gagné par le projet Dub'Impulse.

Le projet, décrit sur le site URBAINE.CH est le suivant :

« Le projet Dubimpulse doit permettre le renouveau du site Dubied à Couvet, à l'emplacement de l'ancienne entreprise de machines à tricoter Dubied. La commune de Val-de-Travers souhaite redynamiser le site, le relier harmonieusement au centre du village ainsi qu'à la zone industrielle de la Léchère, améliorer et valoriser la qualité environnementale du lieu.

Le projet Dubimpulse propose d'utiliser l'Areuse comme élément fédérateur, la rivière devenant la colonne vertébrale de la ville. Le long de la rivière, de nouveaux espaces publics seront créés : une nouvelle gare, une promenade au bord de l'eau, des ponts et passerelles. Le projet comprend également la réhabilitation d'anciens bâtiments, dont le patrimoine architectural sera mis en valeur, comme les anciennes forges. Enfin, une nouvelle gare viendra compléter les équipements du site et ce lieu de rencontre fera l'interface avec la zone industrielle de la Léchère.

Le nouveau site Dubied se veut un campus de connaissance, qui accueille aussi bien des métiers d'artisanat, de manufacture, de mécanique de précision, d'informatique et de graphisme. De nouvelles constructions remplaceront en partie les bâtisses vétustes et accueilleront des bureaux et des ateliers, comblant les interstices en apportant une nouvelle unité au lieu. »

Notre mandataire a rencontré M. Andrey Barthassat afin de discuter du rôle que pourrait jouer le CAD dans la concrétisation de Dub'Impulse. D'après les architectes, auteurs du projet, si chacun des bâtiments du site pouvait être facilement relié au CAD, une énergie renouvelable et de proximité, cela serait sans doute de nature à faciliter les projets de réhabilitation. Étant donné l'avancement de ce dossier, toute la difficulté réside dans l'estimation des puissances à fournir, en fonction de l'utilisation de ces bâtiments.

Quoi qu'il en soit, il est apparu fondamental d'inclure la possibilité de raccordement du site, en dimensionnant l'extension Est de façon à pouvoir poursuivre le réseau le long du site Dubied et délivrer le plus de puissance possible en fonction des installations techniques en chaufferie.

Nous avons également imaginé que le réseau pourrait être bouclé, au niveau de la rue du Preyel 1 afin d'offrir une plus grande souplesse dans la distribution de la chaleur pour toute la zone.

2.1.2. L'extension du Home Dubied

La commune a été contactée par les architectes en charge de l'extension du home Dubied, Rue de Fontenelle 19, à Couvet. Dans le cadre de ces travaux, le changement des installations techniques de chauffage est également envisagé. Une séance a eu lieu dans les bureaux de la commune avec M. Filip Hon, architecte du projet et Mme Séverine Scalia Giraud de Masai Conseils SA. Ce raccordement concerne une éventuelle extension en Ouest du village et ne concerne donc pas directement le présent rapport. Toutefois, il est important de constater que les extensions ne se font pas en une seule fois et qu'en fonction des projets et de la vétusté des installations techniques des bâtiments, le planning d'extension peut être morcelé. C'est pourquoi il est important de garder à l'esprit que l'extension étudiée ici, en Est du village, ne doit pas, autant que faire se peut, prêter une extension, même partielle, vers l'Ouest.

Ces deux projets nous ont conduits à prévoir que l'extension Est repartirait depuis la chaufferie de façon à ce qu'aucun tronçon du réseau ne soit limitant.

2.2. Contacts pris avec les propriétaires de bâtiments du secteur

L'étude de faisabilité a démontré que l'extension Est était viable, aux mêmes conditions financières que celles de la première étape du CAD de Lanvoina avec les seuls raccordements du Centre sportif et du CNIP.

Toutefois, un réseau est d'autant plus performant, tant du point de vue technique que financier que son ratio P_m est élevé ;

- avec P = puissance calculée sur la base de la consommation effective
- et m = longueur du réseau à construire pour le raccordement.

C'est donc dans l'optique de densification que Masai Conseils SA a contacté chaque propriétaire de bâtiments dans la zone d'étude, soit 19 au total. A l'heure où nous bouclons ce rapport, des discussions restent en cours dont nous ne pouvons préjuger du dénouement.

Nous avons pris l'option, dans les calculs de dimensionnement et d'évaluation des coûts, de prévoir les montants d'investissement pour l'entier des 19 bâtiments du secteur – Voir tableau 1

Tableau 1. Liste des bâtiments concernés par l'extension Est

	Réponse enquête	Conso. Connue	Puissance contractuelle kW	Vente prévisible de chaleur MWh/an
1	O	O	495	1'088
2	PP	O	45	93
3	PP	O	15	25
4	PP	O	15	25
5	O	N	15	23
6	O	O	15	28
7	PP	O	35	70
8	PP	N	15	26
9	PP	N	15	26
10	PP	N	15	26
11	PP	N	15	26
12	PP	N	15	26
13	PP	N	15	26
14	PP	O	15	19
15	PP	O	35	68
16	O	O	330	717
17	PP	N	110	240
18	--	N	45	90
19	--	N	45	90
Total			1305	2'731

2.3. Visites des bâtiments

Afin de choisir un tracé cohérent en fonction de l'emplacement des chaufferies des bâtiments à raccorder, nous avons visité chacun d'entre eux.

C'était également l'occasion d'échanger avec les propriétaires et de répondre à leurs questions.

Suite à ces visites, la Commune de Val-de-Travers a transmis des contrats aux propriétaires en ayant fait la demande.

Lors de la réalisation du projet, de nouvelles visites avec les propriétaires ayant signé un contrat de fourniture de chaleur, ainsi que les contremaîtres des entreprises qui seront mandatées pour les travaux auront lieu afin de discuter et convenir d'entente avec les propriétaires des parcelles concernées, le tracé final du réseau qui fera l'objet d'une inscription de servitudes par acte authentique instrumenté par Me Codoni, notaire à Couvet.

2.4. Tracé du réseau

Les objectifs ayant guidé la détermination du tracé sont à la fois d'ordres technique et financier :

- Recherche d'un tracé dans des terrains facilement excavables afin de limiter les coûts (vergers, bandes herbeuses, absence de conduites ou de canalisations, peu de terrain goudronnés, nombre de traversées de routes limitées, facilité d'accès aux bâtiments);
- Profondeur minimum avec comme exigence que le dessus des conduites soit au minimum à 60 cm de profondeur;
- Longueur minimum du tracé;
- Passage au travers des immeubles lorsque c'est possible;

Nous avons ainsi proposé de transiter par le cimetière de Couvet, sous les allées. D'un point de vue légal, de l'aménagement du territoire, cela ne pose aucun problème : le cimetière étant situé en Zone d'Utilité Publique (ZUP). Une attention particulière devra toutefois être accordée, aux aspects émotionnels y relatifs en expliquant clairement à la population les objectifs et les précautions prises dans le cadre de ces travaux.

Le projet prévoit également la traversée de l'Areuse le long du tablier, en aval du pont situé au Sud-Est du Centre sportif. Nous pourrions, au cours de la réalisation, discuter de la nécessité de protéger mécaniquement ces conduites, par exemple, par une tôle pliée. Pour mémoire, il a déjà été procédé de la sorte lors du passage du Sucre, au Sud des bâtiments de l'entreprise Bourquin.

Lors des repérages effectués dans les bâtiments du CNIP, nous avons «découvert» une galerie technique d'environ 2 mètres par 2 mètres qui transite sous le bâtiment. D'après des discussions avec les personnes connaissant bien le site, il semblerait que cette galerie parcourt l'entier de ce dernier, d'Est en Ouest. Masai Conseils SA poursuit sa recherche de plans et, si besoin procédera à un repérage de cette galerie qui pourrait s'avérer extrêmement utile, tant d'un point de vue du coût que de la facilité de mise en œuvre du réseau.

3. DIMENSIONNEMENT DES INSTALLATIONS

3.1. Dimensionnement du réseau

Sur la base des conclusions et objectifs présentés sous point 2, nous avons dimensionné un réseau.

Sa longueur totale est de 1'590 mètres répartis en :

- 930 m souterrains (en fouille) de conduites acier (Premant)
- 325 m souterrains (en fouille) de conduites plastiques (Calpex) et
- 335 m à travers les immeubles de conduites acier.

L'entier du réseau sera composé de deux conduites : une aller et une retour. Pour les puissances en jeu et pour des raisons d'efficacité énergétique, nous avons écarté la possibilité de recourir au système duo regroupant l'aller et le retour dans la même conduite.

Les diamètres ont été calculés de façon à permettre le raccordement, à terme des 19 immeubles considérés et d'un maximum de bâtiments du site Dubied.

Dans le développement d'un réseau, on peut également souligner que les immeubles assainis "dégagent" une puissance disponible afin de densifier, voire étendre le réseau.

3.2. Les sous-stations

Comme pour le reste du réseau, chaque immeuble est équipé d'une sous-station avec un échangeur de chaleur où le fluide du réseau fournit de la chaleur au circuit de chauffage de l'immeuble client. L'installation d'un échangeur thermique est une mesure appliquée systématiquement pour des raisons de sécurité et pour protéger les conduites du CAD contre la corrosion qui résulterait du contact avec les divers métaux présents dans toutes les installations.

3.3. Ressource en combustible

Le raccordement des bâtiments ayant répondu Oui à l'enquête, soit le Centre Sportif, le CNIP et les villas F. Berthoud 1 et 2 entraînerait une consommation supplémentaire de plaquettes forestières de l'ordre de 2'850 m³, en plus des ~4'200 m³ de plaquettes livrées dans la configuration actuelle.

Ce volume est compatible avec les ressources en bois énergie des forêts publiques. A relever par ailleurs que pour l'instant, les propriétaires privés se tournent très peu vers cette valorisation. Le potentiel restant est dès lors encore largement suffisant pour de futures installations.

A l'heure actuelle, le Centre sportif de Couvet est alimenté par des plaquettes sèches, ~ 1'700 m³ qui sont stockées sur le site de l'État de La Presta. Ce bois est préparé et transporté par les équipes forestières de la Commune et vendu au kWh au Centre sportif par l'État. Lors du raccordement du Centre sportif au CAD de Lanvoina, ces volumes seraient bien entendu abandonnés et "substitués" par les plaquettes vertes livrées au silo de Lanvoina.

Nous relevons que par temps froid, le silo devait, à l'heure actuelle, être rempli environ tous les 15 jours. Le volume supplémentaire de bois consommé raccourcira ce délai de quelques jours, ce qui est acceptable dans le cadre de l'exploitation.

En revanche, si l'on considère les 19 immeubles de la zone, nous avons estimé le doublement de livraison de plaquettes forestières. La ressource de proximité ne pose pas de souci, mais cela implique que, par temps froid, le silo devrait être rempli chaque semaine. La situation devra être évaluée en temps opportuns, en collaboration avec les services forestiers.

3.4. Contrôle de l'adéquation des installations techniques existantes avec les besoins de l'ensemble des raccordements

La chaufferie de Lanvoina est actuellement équipée d'une chaudière à bois de 1'200 kW de puissance nominale et d'un condenseur additionnel de 100 kW portant à 1'300 kW la puissance totale pouvant être fournie par le combustible bois. Une chaudière à gaz de secours et d'appoint de 2'000 kW prend automatiquement le relai en cas de panne ou d'arrêt momentané de la chaudière bois. Le silo à bois possède un volume utile de 500 m³. La capacité de la chaufferie bois peut être doublée si nécessaire en ajoutant une chaudière à bois de puissance identique et en doublant le volume du silo.

Les bâtiments raccordés, au nombre de 22, consomment ~3'000'000 kWh/an (énergie livrée aux consommateurs).

La puissance des bâtiments dont les propriétaires ont exprimé leur volonté de se raccorder à court terme est de 900 kW, portant à 2'270 kW la puissance totale.

Dans le cas où l'ensemble des bâtiments se trouvant sur le tracé de l'extension se raccordent la puissance ajoutée est de 1'300 kW, ce qui porterait à 2'670 kW la puissance totale du réseau.

Dans la mesure où la probabilité que l'ensemble des bâtiments concernés se raccordent à court terme est très faible et que la puissance de la chaudière à gaz de secours permet de satisfaire les besoins des bâtiments intéressés en cas de panne, nous recommandons de considérer que les installations existantes sont en adéquation avec le projet.

Lorsque les 19 bâtiments de la zone auront sollicité leur raccordement, une solution technique d'augmentation de la puissance de la chaufferie devra être étudiée à moyen terme, en tenant compte de l'état d'avancement des projets d'extension vers l'Ouest.

4. ASPECTS FINANCIERS

4.1. Coût du projet, investissements

Masai Conseils a procédé à l'estimation des coûts pour une extension concernant le raccordement des 19 immeubles de la zone Est. Les prix unitaires ont été établis pour les conduites sur la base d'une demande d'offre auprès du fournisseur et, pour les autres postes, en nous basant sur des prix de mandats en cours similaires.

Les tableaux 2 à 5 présentent ces calculs.

Tableau 2. Investissement: Génie civil réseau

Investissement

Génie civil réseau

Longueur du réseau	m	1'590
Longueur des fouilles	m	1'255
Prix unitaire des fouilles, toutes largeurs et profondeurs	CHF/m HT	450
Total génie civil fouilles	CHF HT	564'750
Travaux spéciaux - traversée pont	CHF HT	10'000
Nombre estimé de percements		38
Prix unitaire des percements avec rhabillage	CHF/p HT	1000
Prix des percements	CHF HT	38'000
Nombre estimé d'évidements	CHF HT	19
Prix unitaire des évidements	CHF/p HT	1'400
Coût des évidements	CHF HT	26'600
Divers, autre génie civil	10%	62'935
Total génie civil (*)	CHF HT	702'285

Tableau 3. Investissement: Réseau de chaleur conduites et sous-stations

Investissement

Réseau de chaleur conduites et sous-stations

Longueur du réseau (tracé), y compris passage dans les immeubles	m	1'590
Longueur des fouilles (tracé)	m	1'255
Prix unitaire pour fourniture et pose des conduites, y compris passage dans les immeubles. Tous diamètres confondus.	CHF/m HT	500
Prix des conduites	CHF HT	795'000
Prix des sous-stations clients à charge du réseau. Prix moyen y compris calorifugeage	CHF HT	12'737
Nombre de sous-stations	CHF HT	19
Coût des sous-stations	CHF HT	242'000
Divers, autres	10%	103'700
Total réseau et sous-stations (*)	CHF HT	1'140'700

Tableau 4. Investissement: Honoraires et frais

Honoraires et frais				
Honoraires direction des travaux		2.00%	CHF HT	36'860
Honoraires ingénieur cvs et gc		14.00%	CHF HT	258'018
Honoraires chaufferie architecte, ingénieur civil		14.00%	CHF HT	0
Établissement des servitudes (ingénieur, notaire, taxes et redevances)	CHF HT		CHF HT	19'000
Frais divers mandataires	CHF HT	3.5%	CHF HT	10'321
Divers. autres	CHF HT		0%	0
Total honoraires et frais	CHF HT		CHF HT	324'198

Tableau 5. Investissement: Récapitulatif avec frais, honoraires et TVA

Récapitulatif avec frais, honoraires et TVA		
Total travaux	CHF HT	1'842'985
Honoraires et frais	CHF HT	324'198
Total travaux, honoraires	CHF HT	2'167'183
TVA	8%	173'375
Total TTC	CHF TTC	2'340'558

Chaleur vendue aux clients	kWh/an	2'731'000
----------------------------	--------	-----------

Comme dit sous point 3, aucun travaux ne sont à prévoir, tant sur le bâtiment, le silo à plaquettes et les installations techniques en chaufferie.

Le montant total des investissements, sans déduction des subventions attendues et de la participation des clients s'élève à:

- CHF HT 2'167'000.-
- CHF TTC 2'340'500.-

4.2. Financements extérieurs, TVA

Les sources de financements que nous avons considérées pour le calcul du prix de revient de l'énergie sont les suivantes:

- TVA : la vente de chaleur étant soumise à la TVA, l'impôt préalable sera ristourné sur les travaux effectués;
- subvention du Canton de Neuchâtel pour l'extension du réseau de CHF TTC 30.- par MWh de chaleur annuelle vendue, soit 2'731 MWh pour les 19 bâtiments de la zone, ce qui représente une somme de CHF TTC 81'926.-;
- participation des clients au raccordement. Il s'agissait de calculer le montant minimal qui permettrait que l'extension étudiée ici n'ait pas d'impact sur le prix de la chaleur proposée à l'ensemble des clients. Ce calcul a conduit à pouvoir appliquer les mêmes montants que ceux de la 1ère étape.

Soit pour mémoire – le contrat de fourniture de chaleur :

- Puissance de 1 à 20 kW : HT Frs 10'000.-
- Puissance de 21 à 50 kW : HT Frs 15'000.-
- Puissance de 51 à 100 kW : HT Frs 20'000.-

- Puissance de 101 à 200 kW : HT Frs 25'000.-
- Puissance de 201 à 300 kW : HT Frs 33'000.-
- Puissance de 301 à 400 kW : HT Frs 40'000.-
- Puissance > à 401 kW : selon décision

Voir tableau 6 présentant les montants des financements extérieurs prévisibles qui serviront de fait de fonds propres au projet.

Tableau 6. Financement: Extension

Financement (aides et déductions)

Impôt préalable sur investissement	Taux moyen	8.00%		173'375
Participation des clients au raccordement de leur immeuble				
Participation totale	19	immeubles	CHF HT	300'000
Subvention canton			CHF HT	75'857
Total aide au financement (*)			CHF HT	549'232
Coût de l'ouvrage après déduction des aides financières			CHF HT	1'791'326

Le coût de l'ouvrage s'établit donc comme suit :

- coût de l'ouvrage CHF HT 2'167'000.-
- participations extérieures CHF HT 375'800.-
- montant net à investir par le maître de l'ouvrage **CHF HT 1'791'200.-**

4.3. Prix de revient de l'énergie

Frais financiers

Voir tableau 7.

Tableau 7. Frais financiers

Frais financiers		
Taux d'intérêt bancaire	3.00%	
Coût sous-stations	CHF HT	266'200
Deduction subvention Canton	CHF HT	75'857
Coût honoraire et frais	CHF HT	71'913
Solde coût production de chaleur et sous-stations	CHF HT	262'255
Durée de l'amortissement	25	ans
Annuités	CHF/an HT	15'061
Coût réseau (conduites et GC)	CHF HT	1'576'785
Deduction év. Solde subvention Canton	CHF HT	0
Coût honoraire et frais	CHF HT	252'299
Solde coût production de chaleur et sous-stations	CHF HT	1'829'071
Durée de l'amortissement (moyen)	33	ans
Annuités	CHF/an HT	88'061
Montant investi net après déduction de l'impôt préalable, des év. aides financières de l'Etat (sans Klick) et de la participation des clients	CHF HT	2'091'326
Annuités: intérêts et amortissement sur l'investissement net	CHF / an	103'142
	CHF / kWh vendu	7.55

Notes :

Annexe art.63 RFC du 18.05.1992: CAD
Installations apport et prod. chaleur: 4%; Distribution de chaleur: 3%

Partant d'un taux d'intérêt bancaire de 3%, des durées d'amortissement par objet conformes à l'annexe art. 63 RFC du 18.05.1992 CAD, on calcule les annuités.

Les financements extérieurs ont été attribués en priorité sur les objets dont la durée d'amortissement est la plus faible.

Frais de combustible

Les coûts d'achat de combustible ont été évalués en prenant en compte les hypothèses suivantes:

- 15 % de pertes sur le réseau;
- 8 % de chaleur produite avec le gaz afin de couvrir les pointes ainsi que les périodes d'interruption pour ramonage;
- rendement actuel de la chaudière bois: 820 kWh/m³ plaquettes;
- apport du condenseur bois de 5 %.

NB: ces rendements devraient être supérieurs, mais une adaptation est nécessaire sur l'installation du secondaire de l'hôpital qui perturbe à l'heure actuelle les températures de retour du réseau.

L'achat de combustible représente donc un montant annuel HT CHF de 154'000.-.

Frais de Maintenance

L'estimation des frais additionnels liés à la maintenance supplémentaire induite par cette extension s'est basée sur les frais effectifs 2015 pour l'exploitation du réseau dans sa configuration actuelle. Cela représente HT CHF 78'500.- annuels.

Prix de la chaleur

Le prix de revient de la chaleur calculé est donc de HT CHF 12.29 cts/kWh soit TTC CHF 13.27 cts/kWh.

Concrétisation des raccordements

A l'heure où nous bouclons le présent rapport, les contrats de fourniture de chaleur, proposés aux propriétaires de bâtiments intéressés par un raccordement, n'ont pas été retournés à la Commune.

La faisabilité, tant technique que financière de cette extension est liée au seul raccordement des bâtiments du Centre sportif et du CNIP. Tous les bâtiments qui seraient raccordés, sur le tracé de cette colonne vertébrale ne feraient qu'améliorer la situation financière du projet. C'est pourquoi Masai Conseils SA poursuit ses démarches de densification. Il va de soi que, dans ce cas de figure, l'investissement à consentir serait bien inférieur à celui articulé précédemment.

Quant aux branches supplémentaires, l'investissement des travaux de génie civil et de chauffage y relatif ne sera consenti que si les bâtiments concernés se raccordent. À ce jour, nous ne pouvons indiquer si cela sera dans l'immédiat, à moyen, long terme ou jamais.

Les tarifs du CAD de Lanvoina étant de TTC CHF 13.5 cts/kWh, on confirme que ce projet d'extension est viable au plan financier et ne pèjore pas les conditions de la première étape pour ce projet qui, rappelons-le doit être autoporteur.

4.4. Importance croissante du bois-énergie

Il n'est pas inutile de souligner que le CAD, alimenté par du bois indigène, offre une plus-value intéressante à l'exploitation des forêts de Val-de-Travers. Elle l'est d'autant plus dans un marché du bois qui s'est fortement dégradé ces dernières années, entre le recours toujours plus marqué aux bois importés, le ralentissement de la conjoncture économique et à la cherté du franc, qui pèse lourdement sur nos exportations.

Ainsi, pour un propriétaire forestier comme l'est notre commune, le bois énergie permet de dégager des revenus intéressants. De 123'000 francs en 2013 avant l'inauguration du CAD Lanvoina, les recettes sont passées à quelque 240'000 francs en 2015. La part du bois énergie n'a ainsi cessé de croître, alors que celle du bois de service (590'000 francs en 2015) et du bois d'industrie (247'000) sont attirées vers le bas. Le budget 2017 prévoit que les ventes de bois énergie dépassent désormais celles de bois d'industrie, permettant ainsi à la Commune de subir un impact moindre que nombreux autres propriétaires forestiers publics ou privés.

5. RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LES CLIENTS

Les relations contractuelles avec les clients seront gérées de la même manière que lors de l'étape 1, à savoir par la signature d'un contrat qui fixera les aspects financiers et administratifs d'un raccordement au CAD. La durée de ce contrat sera de 20 ans.

A futur, nous réfléchissons à la mise en place d'un règlement général pour nos réseaux de chauffage à distance, la commission des règlements va être saisie très prochainement.

Le transit des conduites sur les parcelles privées ainsi que les installations des sous-stations feront l'objet d'une inscription de servitude par un acte authentique, instrumenté par Me Codoni à Couvet ; les frais seront à la charge du CAD.

6. REMARQUES FINALES

On constate donc que le projet d'extension du CAD de Lanvoina vers l'Est, qu'il concerne uniquement les deux bâtiments du Centre sportif et du CNIP ou l'ensemble des 19 bâtiments de la zone est raisonnable tant du point de vue technique que financier puisqu'avec des conditions de participation au raccordement comparable à un investissement pour une énergie mazout, on parvient à conserver un prix de l'énergie intéressant, de TTC 13.5 cts/kWh.

Il convient de souligner que la principale difficulté est celle de la planification. **Notre Commune de Val-de-Travers doit rester attentive à ce que les investissements d'aujourd'hui puissent, sans préjudice, répondre aux impératifs de demain.** C'est l'équilibre qu'il faut trouver dans le développement et la réalisation du projet.

7.1. Ouverture du réseau à d'autres sources d'énergie

Lors de l'enquête, les entreprises, situées rue de l'Ille, soit Sintetica-Bioren SA et GMT Fine Chemicals SA nous ont indiqué chauffer leur locaux avec les rejets thermiques liés à leur processus de production et avoir encore un excès de chaleur qui est dissipé. Subséquemment, elles ne sont pas intéressées par un raccordement au CAD. Toutefois, Masai Conseils SA s'est approché de ces entreprises afin de savoir si elles pourraient entrer en matière afin de mettre à disposition cet excédent de chaleur. Les deux ont répondu qu'elles n'y étaient pas opposées, la concrétisation de cette idée dépendant bien entendu des conditions techniques et financières y relatives.

Cette possibilité est à garder à l'esprit afin, le cas échéant, de soulager l'installation technique de Lanvoina avant d'envisager le doublement des chaudières.

Mécanismes de maîtrise des finances

Au niveau des restrictions communales d'investissement, nous relevons que l'intégralité de la dépense est imputée à un domaine autofinancé. Le projet qui vous est soumis n'entre donc pas dans le champ des mécanismes de maîtrise des finances. Cette exclusion se justifie évidemment par le fait que la dépense n'aura aucune incidence sur le compte de fonctionnement et que l'effet sur le coût de la dette sera totalement pris en charge par les recettes du chauffage à distance

7. Conclusion

Le présent rapport apporte la preuve de la faisabilité d'une nouvelle extension du chauffage à distance utilisant une énergie renouvelable à Couvet. Les coûts de l'énergie sont très proches des coûts d'une installation plus traditionnelle à gaz, et cette énergie issue du bois est produite et mise en valeur grâce au travail d'entreprises régionales. Dans la continuité de ses engagements pour le développement durable, c'est une exceptionnelle opportunité de faire ce pas décisif, sans coûts excessifs, sans perte de confort et sans nuisance.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nous avons l'occasion de faire avancer, une fois de plus, Val-de-Travers vers un avenir responsable et dynamique, aussi, à la lumière de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir accepter les deux arrêtés ci-joints.

Val-de-Travers, le 30 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Yves Fatton

Christian Mermet

Annexes :

- Projet d'arrêté

ARRETE RELATIF A UN CREDIT DE 2'340'500 FRANCS POUR L'EXTENSION
DU CHAUFFAGE A DISTANCE LANVOINA A COUVET



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 30 septembre 2016;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances du
24 octobre 2016;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier un crédit de Fr. 2'340'500.- est accordé au Conseil communal pour l'extension du réseau de distribution de chaleur à Couvet.

Art. 2 La dépense sera portée au compte d'investissements n°100.31.048 et sera amortie

- a) Au taux de 3 % pour le réseau de distribution de chaleur ;
- b) Au taux de 4 % pour les installations.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 14 novembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Pierre-Alain Wyss

François Oppliger